



Votre bulletin de
JANVIER 2023

BONNE ANNÉE
2023

ACTU municipale

Retour sur :

Le repas des aînés

Scolaire : spectacle musical des écoles ; inscriptions rentrée 2023

Bloc-notes

Environnement : élaguer, c'est obligatoire

Urbanisme : avancée de la révision allégée n°1 du PLU

En bref

Associations : Kifékoï ?!

La Montfauconnaise

Entraide et Amitié

Agenda

Comité des fêtes

Tous au sport

Agglo du Gard Rhodanien

Eau potable et assainissement

Agglo mobile

Ici et Ailleurs

Correspondant
Midi Libre

Epicerie solidaire itinérante

Institut Eden & Sens

Emilie Esthétique

Jardinier Paysagiste

Préfecture du Gard

EDITO

Son implantation au cœur du vignoble et de la campagne, son territoire relativement peu étendu ont permis à Montfaucon de conserver au fil du temps son identité de petite localité essentiellement rurale. Très attachée à cette authenticité et à la qualité de vie qui caractérisent la commune, la municipalité travaille cependant à l'optimisation de son territoire par différentes actions et différents projets.

Si les évènements nationaux et/internationaux survenus au cours des deux dernières années ont quelque peu freiné la réalisation de certains d'entre eux, nous sommes toujours mobilisés pour poursuivre une politique volontariste favorisant l'évolution de notre village mais aussi son rayonnement au sein du Gard Rhodanien.

Les manifestations culturelles ou festives qui jalonnent l'année, le tissu associatif montfauconnaise très agissant que nous saluons ici, contribuent à faire connaître notre localité et à renforcer son attractivité.

Que l'année qui débute nous permette de mener à bien les projets de longue haleine que nous portons, pour vous et avec vous.

Et que 2023, soit pour chacun d'entre vous synonyme de joie, de bonheur, de renouveau et de solidarité.

Très bonne année à tous.

Olivier Robelet et l'équipe municipale

Retour sur :

Le repas des aînés

En 2022, le traditionnel repas offert par la commune à ses aînés a de nouveau connu l'atmosphère d'avant Covid !

Le 03 décembre dernier, Monsieur le Maire, qui a prononcé quelques mots de bienvenue, ainsi que l'équipe municipale ont accueilli avec un plaisir non dissimulé les nombreux participants qui se sont vus remettre chacun un sachet des délicieuses meringues de la boulangerie montfauconnaise.

Et l'ambiance était au rendez-vous tout au long de la journée avec plus de 120 personnes qui se sont fait une joie de se retrouver pour échanger, mais aussi déguster le menu concocté par le traiteur Les Mimosas (à L'Ardoise), et même pour danser !

Ce fut un bel événement riche en retrouvailles, en convivialité et qui aura laissé à chacun d'excellents souvenirs.



Scolaire :

Les élèves des écoles sur les planches pour un spectacle musical



Cette année, les élèves de l'école maternelle et de la classe de CP ont étudié ensemble autour d'un projet musical commun, en collaboration avec Monsieur Jérôme Pugliese, intervenant de l'école de musique de Rochefort du Gard.

Afin de faire partager aux familles des enfants le résultat de ce beau travail, **les jeunes musiciens en herbe monteront sur les planches à l'occasion d'un spectacle qui aura lieu le vendredi 27 janvier 2023**, à partir de 18h à la salle polyvalente.

Belle soirée en perspective tant pour les jeunes artistes que leurs familles, pleine de trac pour les premiers et d'émotion pour les secondes !

Inscriptions rentrée scolaire 2023

Les familles ayant des enfants nés en 2020 pour la maternelle, des enfants entrant au CP, ou les familles nouvellement installées dans la commune (pour tous les enfants : maternelle ou élémentaire) sont invitées à venir pré-inscrire les enfants en mairie.

Les inscriptions pour la rentrée 2023 se feront auprès des directrices après passage en mairie.

Merci de **prévoir les documents suivants** : livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile

Pour la maternelle, merci de contacter Mme TRONCHERE Nadia au 04 66 50 15 66 / Ce.0301193J@ac-montpellier.fr

Pour l'élémentaire, contacter Mme BONNEFOY Karine au 04 66 50 06 84 / Ce.0301194K@ac-montpellier.fr

BLOC- NOTES

Accueil mairie/agence postale horaires :
Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi 9h-15h
samedi 9h-11h30.

Ramassage des encombrants :
mardi 03 janvier 2023. (en raison du 1er novembre férié) Inscription en mairie.

Numéro astreinte Services Techniques en cas d'urgence : 07.55.59.86.13

Médiathèque – prêt de livres :

Permanences :

Le mercredi : de 9h30 à 11h30

Le vendredi : de 16h30 à 18h30

Abonnement annuel par famille : 20€

Pour contacter la médiathèque aux horaires de permanences : 04.66.39.52.44

Fermeture à l'occasion des congés de fin d'année : du mercredi 21/12/2022 après la permanence au mardi 03/01 **Réouverture** le mercredi 04/01/2023

Les élèves entrant en CP doivent être inscrits en élémentaire même s'ils sont déjà scolarisés en maternelle.

Les inscriptions en maternelle se feront aux dates suivantes :

Lundi 13 février de 17H15 à 18H30 ; **Mardi 14 février** de 17H15 à 18H30

Pour les **nouveaux arrivants et les élèves de l'élémentaire**, les inscriptions se feront aux dates suivantes :

Lundi 27 mars de 17H15 à 18H30

Mardi 28 mars de 17H15 à 18H30

Jeudi 30 mars de 9H à 12 H et de 14H à 18H30 (école élémentaire)

Environnement :

L'élagage n'est pas une option,
c'est une obligation !



La commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est **obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure du domaine public**. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée (resp. civ. articles 1382 et suivants du Code civil ou resp. pénale en cas d'infraction constatée) si un accident survenait en raison d'une entrave à la circulation des piétons ou d'un manque de visibilité pour les automobilistes.

Les riverains doivent obligatoirement : Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées **à la diligence des propriétaires ou exploitants**, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

Urbanisme :

Avancement de la révision allégée n°1 du PLU

Vous le savez sans doute, la commune de Montfaucon a lancé au printemps dernier la procédure en vue de procéder à une révision allégée de son Plan Local d'Urbanisme.

En séance du 17 mai 2022, le conseil municipal a engagé la procédure de révision, laquelle a pour objet la suppression d'un espace boisé classé au sein du bourg. Une réunion publique a d'ailleurs été organisée quelques jours plus tard pour présenter aux participants cette démarche. De même, la commune a mis ensuite à disposition des habitants et des associations d'usagers le projet lui-même, ainsi qu'un registre accessible en mairie afin de recueillir leurs observations et avis tout au long du processus.

L'étape suivante a consisté en l'ouverture d'une enquête publique qui s'est déroulée du 20 octobre au 21 novembre 2022 afin de permettre de déclasser un secteur de 0,67 ha, aujourd'hui classé « espace boisé classé » (EBC) dans le PLU en vigueur.

A l'issue, la commissaire enquêteuse a émis un avis favorable au déclassement de ce secteur.

Ce point sera donc présenté au prochain conseil municipal.



En bref :

Vœux à la population



Monsieur le Maire et l'équipe municipale auront le plaisir de présenter leurs vœux aux montfauconnais, le **samedi 14 janvier** à 19h à la salle polyvalente.

Rappel : nouvelles modalités d'instruction des dossiers d'urbanisme

À compter du **1er janvier 2023**, les dossiers d'urbanisme seront traités directement par le service urbanisme de la commune.

Pour vous, rien ne change, vous pouvez toujours déposer vos dossiers sur IDE'AU, <https://ideau.atreal.fr>, raccordé à FranceConnect.

Subvention aux associations

Rappel demandes de subvention 2023 : les représentants d'associations qui ne l'auraient pas encore fait, peuvent venir retirer en mairie les dossiers de demande de subvention 2023. **Le dossier doit être complété et retourné au service communication/associations au plus tard le 16 janvier 2023.**

Recensement Journée citoyenne

Les jeunes gens nés en janvier, février, mars 2007 sont priés de se présenter en mairie lorsqu'ils auront 16 ans révolus avec leur carte d'identité, le livret de famille et le justificatif de domicile de leurs parents. Une attestation leur sera délivrée qui sera demandée lors des examens scolaires, la conduite accompagnée, etc...

AGENDA de janvier 2023



A la salle des associations :

Tous les vendredis à 14h : jeux cartes, Club 3^e âge

04/01/23 : réunion APE 19h

11/01/23 : activités EHEO

20/01/23 : AG Jardins de Montfaucon à

18h15

27/01/23 : occupation pour le spectacle des écoles

28/01/23 : AG La Montfauconnaise à 14h30

ASSOCIATIONS : KIFEQUOI ?

La Montfauconnaise Chrétienne



La Montfauconnaise vous attend nombreux à son **loto annuel le :**

dimanche 08 janvier 2023 à 14h30, à la salle polyvalente Lou Soulèu.

Nombreux lots à gagner : bons d'achat, jambons, corbeilles garnies, repas au restaurant, etc...

Par ailleurs, l'association tiendra son **assemblée générale le samedi 28 janvier** à partir de 14h30 à la salle des associations de la médiathèque. Partage de la galette des rois.

Merci à tous

Alain Charavet, président de l'association

Club du 3^e âge, Entraide et Amitié

Janvier 2023

Chers adhérents, chers amis,



L'assemblée générale se tiendra le samedi 28 janvier 2023 à 14h, à la salle polyvalente, suivie de la galette des rois. Pour une bonne organisation, merci de vous inscrire auprès de Mme POMARO au 06.25.84.31.33

Ordre du jour :

renouvellement des cartes d'adhérents,
Compte rendu moral
Compte rendu financier
Proposition de repas, sorties
et manifestations diverses pour 2023
Questions diverses

Activités régulières :

à la salle des associations le vendredi, jeux de cartes.

à la salle polyvalente, Petits lotos le mercredi à 14h

A la salle polyvalente :

Tous les mercredis à 14h : loto du club 3^e âge

08/01/23 : Loto annuel, La Montfauconnaise

14/01/23 : vœux à la population à 19h

22/01/23 : Saint Vincent, Confrérie Côte du Rhône gardoise

27/01/23 : spectacle musical des écoles

28/01/23 : AG Entraide et Amitié

Comité des fêtes

Retour sur le MARCHE DE NOËL DE MONTFAUCON et le concert d'AMIS-VOIX

Le marché de Noël : la foule et la féerie toujours au rendez-vous.



La foule des grands jours a fréquenté en flux continu le marché de Noël de Montfaucou.

En prélude à l'ouverture le vendredi 16 décembre au soir, la chorale Amis-Voix a donné un concert particulièrement réussi aux habitants. Car quoi de mieux pour s'immerger dans la magie de Noël que de vibrer au son des chants traditionnels, portés par des voix à la fois puissantes et nuancées ?!

Encore tout à l'émotion de ce beau spectacle, grands et petits se sont ensuite dirigés vers l'espace de la salle polyvalente, transformé pour l'occasion en véritable caverne aux trésors.

Monsieur le Maire n'a pas manqué à la tradition en coupant le ruban, donnant ainsi le top départ de trois jours de joie, de partage, d'échange et de convivialité.

Nombreux d'ailleurs étaient les exposants qui proposaient les produits les plus variés... et les plus qualitatifs aux visiteurs : déco, mode, artisanat, bijoux...

Mais tout était fait également pour attiser leur gourmandise : produits du terroir, bar à huîtres, et 4 foodtrucks aux spécialités diverses et surtout diablement tentantes !

Les enfants ont été particulièrement choyés et s'en sont donné à cœur joie. D'abord en ayant le privilège de rencontrer le Père Noël venu dans son joli traineau tout décoré. Que d'étoiles dans les yeux des petits ! Ensuite en se lançant sur la piste de la patinoire !

Cette dernière n'a pas désempé de tout le week-end, accueillant les évolutions plus ou moins gracieuses ou spectaculaires des patineurs de tout âge !

Conclusion : l'édition 2022 du marché de Noël n'a non seulement rien à envier à celle de l'an dernier, mais l'a certainement surpassée en qualité, en fréquentation, en surprises, bref en tout !!

Lourd challenge à relever pour la prochaine édition, fixée aux 08, 09 et 10 décembre 2023, mais ne doutons pas que les organisateurs sauront relever le défi !



Tous au sport



L'association Tous au sport vous souhaite une très bonne et heureuse année 2023.

Après une courte pose festive, nos activités reprendront le mardi 03 janvier.

L'agglo délègue la gestion du service eau potable et assainissement à la SAUR



Par délibération du 24 octobre 2022, la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien a confié la gestion de son service d'eau potable et d'assainissement à la Société SAUR à compter du 01 janvier 2023

pour une durée de 6 ans.

Le choix de confier à un délégataire la gestion de l'eau et de l'assainissement s'est fait suite à un travail de 18 mois avec l'ensemble des élus.es pour définir le règlement de service et proposer la gestion la plus juste et qualitative de cette compétence.

La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien a souhaité choisir une **offre qui vise à protéger la ressource d'eau potable en favorisant notamment le renouvellement du parc de compteurs et la mise en place de la télérelève.**

Ce changement n'aura pas de conséquence sur la distribution d'eau potable.

Aucune interruption de service

Votre contrat d'abonnement sera automatiquement transféré à la société SAUR.

Vous n'avez aucune démarche à effectuer auprès de SAUR.

Si vous souhaitez opter pour la mise en place du prélèvement mensuel vous serez informé par courrier des démarches à effectuer pour sa mise en place.

La facturation en 2023 :

En Janvier 2023 , vous recevrez une dernière facture de consommation pour l'année 2022.

Votre première facture SAUR sera expédiée exceptionnellement en mars.

Mars 2023: elle comprendra l'abonnement du premier semestre 2023 et un reliquat de facturation 2022 (période entre votre relevé de fin d'année 2022 et le 31 décembre 2022).

Juillet 2023* pour les Clients non-mensualisés :

elle comprendra l'abonnement du second semestre 2023 et une estimation de consommation pour le premier semestre 2023. *Pas de facture en juillet pour les clients mensualisés

Janvier 2024 :

pour les clients non mensualisés.

elle comprendra l'abonnement du premier semestre 2024 et la consommation de l'année 2023. (déduction de l'estimative pour les clients non mensualisés ou facturés en juillet)

pour les clients mensualisés.

elle comprendra l'abonnement du second semestre 2023 et du premier semestre 2024, et la consommation de l'année 2023. (déduction des acomptes mensuels pour les clients mensualisés)

Le calendrier de facturation reprendra normalement pour l'année 2024 (juillet/janvier).

Prélèvement mensuel:

Vous recevrez prochainement les codes d'accès à notre site internet pour effectuer vos démarches en ligne ou un formulaire à nous retourner pour effectuer sa mise en place. Le principe est le suivant : vous serez prélevé de 10 mensualités (à l'exception de 2023 lors de la mise en place) basée sur votre consommation de l'année. Le solde à régler sera prélevé sur votre compte une fois la consommation réelle relevée et facturée en janvier.

Avec le prélèvement mensuel, vous équilibrez votre budget, vous pouvez également réajuster le montant des échéances sur votre espace client.

Vous avez une question ? Contactez la SAUR

Au **04.30 .62.10.00** de 8h à 18h du lundi au vendredi pour toute question administrative

Au **04.30 62 10 08** 24H/24 – 7j/7 en cas d'urgence technique

Sur le site internet www.saurclient.fr

Pour écrire : **TSA 83007 30936 Nîmes**

Au point d'Accueil Clientèle :

RN 580 ZI de l'ardoise 30290 LAUDUN L'ARDOISE du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 16h00

Lors de la facturation il sera mis en place des permanences de proximité



Services publics :

Agglo Mobile

Le véhicule itinérant de l'Agglo Mobile sera présent à Montfaucon

le mardi 03 janvier 2023

de 13h45 à 16h15

devant la Médiathèque.

Offre de services publics GRATUITS, proposée par la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien aux administrés, **pour répondre** aux besoins et/ou **problématiques relatifs** à : la CAF, Pôle Emploi, les services de l'Etat, la Caisse d'assurance maladie, la Poste, les services de l'Agglo du Gard Rhodanien....



Contact : 06.79.58.66.16 - Toutes les infos sur : <https://www.gardrhodanien.fr/services/agglo-mobile/>

ICI ET AILLEURS

Correspondant

ML

Laurence TARDIEU

06.73.18.75.37

laurencetardieu73@gmail.com

Solidarité :

Epicerie solidaire itinérante

Allant à la rencontre de personnes isolées l'association humanitaire Ensemble pour l'Espoir met à votre disposition un camion épicerie sociale pour vous aider à vous nourrir, vous vêtir et vous soutenir selon vos besoins. Inscription au service, sur place :

Passage à Montfaucon tous les vendredis
De 15h30 à 16h30

Ancien stade au croisement de la rue de la République et du chemin du Pompage

Pour tout renseignement,
contactez Mme Elisabeth Bernard au
07.82.70.93.72 ou par courriel
asso.epe30@gmail.com.



Commerces :

Institut Eden & Sens

7 bis rue des Fleurs

04.66.33.07.58 & 06.81.24.98.36

Institut Eden & Sens

7 bis rue des Fleurs

0466330758 & 0681249836



Je vous souhaite à tous une
excellente année 2023
pleine de graines de joie à cultiver.

PS : durant ma formation de Sophrologue les 13&14 janvier
l'Institut sera fermé mais je consulterai ma messagerie.

Bon début d'année et au plaisir de vous retrouver

Christine

Emilie Esthétique

Esthéticienne à domicile, 06.30.86.23.23

Emilie Esthétique vous souhaite
une belle et heureuse année 2023.
Un grand merci pour votre fidélité,
votre accueil et votre gentillesse.

A très vite pour
partager encore
des bons moments



Jardinier Paysagiste

Romain BORDE

06.18.73.02.35



JARDINIER PAYSAGISTE

Entretiens :
tonte, débroussaillage, taille de haies, arbres...

Créations :
massifs fleuris, rocailles, pelouse, plantations en tout genre, clôtures, bassins, volières...

DEVIS RAPIDE ET GRATUIT
Chèque emploi service / aide à la personne

Borde romain
06 18 73 02 35

Préfecture du Gard

HAUTEMENT SIGNALE : survenue d'un nouveau cas d'influenza aviaire hautement pathogène sur un cadavre de cygne dans commune de Saint-Saturnin-Lès Avignon dans le Vaucluse.

La préfète du Gard a pris un **arrêté visant à mettre en place une nouvelle zone de contrôle temporaire (ZCT) de 20 km autour du lieu de découverte de l'oiseau infecté.**

Pour information **2 autres cas dans la faune sauvage ont été confirmés dans le département du Gard ces dernières semaines** et de nombreux départements français ont connu des cas similaires depuis l'été 2022. L'influenza aviaire hautement pathogène ("grippe aviaire") est une maladie épizootique des volailles et les conséquences économiques de cette maladie sont lourdes pour la filière volaille française depuis plusieurs années. La souche virale actuelle H5N1 n'est heureusement pas dangereuse pour l'Homme et la consommation de produits (viande-oeuf- foie gras etc) ne représente aucun danger pour les consommateurs.

Nombreux éléments d'information sur le site du ministère de l'agriculture :
<https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-la-situation-en-france>

La population de la commune est invitée au respect des précautions qui s'imposent vis-à-vis du risque influenza aviaire. Il est conseillé aux propriétaires de basse-cour de se recenser. En effet, depuis 2006, tous les détenteurs de volailles (et plus largement d'oiseaux élevés en plein air)

Bulletin municipal de février 2023 :
Merci de transmettre vos informations
AU PLUS TARD
le vendredi 20 janvier 2023 à :
communication@montfaucon.fr



LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

À APPLIQUER DANS LES BASSES COURS

À destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale

- 
- 
- ▶ Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
 - ▶ **Aucune volaille** (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour **ne doit entrer en contact direct** ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
 - ▶ **Limiter l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
 - ▶ **Protéger** votre stock d'aliments des oiseaux sauvages ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
 - ▶ **Protéger** et entreposer la **litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
 - ▶ **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
 - ▶ Si les **fientes et fumiers** sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
 - ▶ Réaliser un **nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- 
- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
 - Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
 - Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (burches, mangeoires...).
 - Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
 - Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.

! Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

doivent être déclarés en mairie. La DDPP pourra demander aux mairies de lui communiquer le recensement des éleveurs de la commune.

La DDPP se chargera d'informer les élevages de volaille professionnels de la commune (y compris les élevages de gibier), d'évaluer leurs procédures de biosécurité, de vérifier les procédures obligatoires lors des mouvements.

Les mesures concernant la chasse et l'utilisation des appelants sont également détaillées dans l'arrêté. Pour des précisions complémentaires